

Association touristique régionale de la Côte-Nord

États financiers
Au 31 mars 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association touristique régionale de la Côte-Nord,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada
Le 11 septembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133360

Association touristique régionale de la Côte-Nord

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2023 (12 mois)	2022 (10 mois)
		(retraité)
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement - Ministère du Tourisme	988 727 \$	734 543 \$
Secteur public (annexe A)	405 072	845 892
Secteur privé (annexe B)	915 703	1 113 434
Taxe sur l'hébergement (annexe C)	1 997 050	1 904 612
	4 306 552	4 598 481
CHARGES		
Salaires et charges sociales	850 906	611 502
Acquisition de connaissance	64 016	3 915
Assurances	10 848	6 936
Contribution AITQ	315 049	284 766
Cotisations nationales	61 836	60 847
Créances douteuses (recouvrées)	(3 651)	4 419
Entretien et réparations	80 328	30 269
Formation	2 380	10 881
Fournitures de bureau et papeterie	112 985	37 107
Frais de projet - EDNET	145 288	83 659
Frais de projet - EPRT	306 205	538 913
Frais de séjour et déplacements	79 327	107 728
Location d'équipement	6 636	10 893
Loyer	36 463	45 309
Partenariats - autres	15 000	19 935
Publicité et promotion	1 971 978	1 522 077
Services professionnels	106 613	94 953
Taxes et permis	22 977	8 156
Taxes sur l'hébergement - Frais de gestion du ministère du Revenu	4 946	5 130
Télécommunications	11 538	12 066
Intérêts et frais bancaires	2 942	3 216
Amortissement des immobilisations corporelles	62 529	21 227
	4 267 139	3 523 904
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	39 413	1 074 577
PERTE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(29 152)	(6 022)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	10 261 \$	1 068 555 \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023
(12 mois)

2022
(10 mois)

(retraité)

	Investi en immo- bilisations corporelles et actifs incorporels	Affecté	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice					
Déjà établi	465 662 \$	800 675 \$	3 548 012 \$	4 814 349 \$	3 701 933 \$
Retraitements des exercices antérieurs (note 3)	(98 131)	-	-	(98 131)	(54 270)
Retraité	367 531	800 675	3 548 012	4 716 218	3 647 663
Excédent des produits sur les charges	(91 680)	(390 583)	492 524	10 261	1 068 555
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	410 377	(353 843)	(56 534)	-	-
Affectations internes (note 10)	-	3 297 319	(3 297 319)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	686 228 \$	3 353 568 \$	686 683 \$	4 726 479 \$	4 716 218 \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

BILAN

Au 31 mars

2023

2022

(retraité)

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	5 374 592 \$	5 261 909 \$
Créances (note 4)	486 303	622 615
Subventions à recevoir	197 745	130 567
Frais payés d'avance	13 805	267 663

6 072 445 6 282 754

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

686 228 367 531

6 758 673 \$ 6 650 285 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	768 148 \$	515 365 \$
Revenus perçus d'avance	191 815	144 183
Apports reportés (note 7)	745 145	930 604
Crédits Marketing reportés (note 8)	287 086	303 915
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	40 000	-

2 032 194 1 894 067

DETTE À LONG TERME (note 9)

- 40 000

2 032 194 1 934 067

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	686 228	367 531
Affecté	3 353 568	800 675
Non affecté	686 683	3 548 012

4 726 479 4 716 218

6 758 673 \$ 6 650 285 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Association touristique régionale de la Côte-Nord

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
	(12 mois)	(10 mois)
		(retraité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	10 261 \$	1 068 555 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	62 529	21 227
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	29 152	6 022
	101 942	1 095 804
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	421 118	(192 371)
	523 060	903 433
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(410 377)	(82 767)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(206)
Obtention de financement supplémentaire	-	40 000
	-	39 794
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	112 683	860 460
ENCAISSE, début de l'exercice	5 261 909	4 401 449
ENCAISSE, fin de l'exercice	5 374 592 \$	5 261 909 \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET FUSION

L'Organisme est issu de la fusion entre l'Association Touristique Régionale de la Manicouagan et l'Association Touristique Régionale de Duplessis survenue en mai 2021.

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif de promouvoir le développement touristique dans la région de la Côte-Nord. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits du secteur privé sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, excluant les cotisations des membres.

Les produits de cartes de membres sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisse	solde décroissant	4 %
Aménagement des locaux	linéaire	5 ans
Pavage	solde décroissant	10 %
Équipements informatique	linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. RETRAITEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La Société a relevé que la comptabilisation d'un site web pour les exercices 2021 et 2022 était erroné. En conséquence, le solde des bénéfices non répartis au 1er avril 2022 a été diminué de 98 131 \$ correspondant à la valeur nette comptable du site web à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2022, et les états financiers de l'exercice 2022 ont été retraités.

Le solde des bénéfices non répartis au 1er juin 2021 a été diminué d'un montant de 54 270 \$ correspondant à la valeur nette comptable à la fin de l'exercice se terminant le 31 mai 2021. Les postes « Publicité et promotion » et « Amortissement des actifs incorporels » à l'état des résultats de l'exercice 2022 ont été respectivement augmentés de 46 900 \$ et diminués de 3 039 \$. Le bénéfice net a été diminué de 43 861 \$ et le site internet au bilan a été mis à zéro.

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

4. CRÉANCES

	2023	2022
Comptes clients	163 095 \$	416 647 \$
Provision pour créances douteuses	(6 128)	(13 978)
	156 967	402 669
Taxes à la consommation	15 219	-
Taxe sur l'hébergement	314 117	219 946
	486 303 \$	622 615 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	117 759 \$	- \$	117 759 \$	36 000 \$
Bâtisse	599 796	237 844	361 952	198 505
Aménagement des locaux	82 887	1 381	81 506	-
Pavage	19 989	15 456	4 533	5 518
Équipements informatique	192 049	71 571	120 478	117 742
Mobilier et équipement	112 369	112 369	-	9 766
	1 124 849 \$	438 621 \$	686 228 \$	367 531 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Organisme a radié de l'équipements informatique.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	714 530 \$	435 121 \$
Salaires et vacances courus	47 684	54 188
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	5 934	6 214
Taxes à la consommation	-	19 842
	768 148 \$	515 365 \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde, début de l'exercice	Montants reçus au cours de l'exercice	Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	Solde, fin de l'exercice
EPRT 2016-2020	143 147 \$	- \$	(10 427) \$	132 720 \$
EPRT 2020-2022	553 484	-	(199 809)	353 675
EPRTNT	-	178 700	-	178 700
Entente de développement numérique des entreprises touristique	209 682	-	(145 427)	64 255
Entente - Anticosti	16 933	-	(1 138)	15 795
Entente - Balado	7 358	-	(7 358)	-
	930 604 \$	178 700 \$	(364 159) \$	745 145 \$

8. CRÉDITS MARKETING REPORTÉS

Les crédits marketing reportés représente 15% de la taxe sur l'hébergement encaissée pendant l'exercice. Ce solde est réservé en attente de réclamation par les membres ayant perçus et versés de la taxe sur l'hébergement au cours de l'exercice suivant.

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts ni modalités de remboursement jusqu'au 31 décembre 2023, portant intérêt au taux de 5 % par la suite, échéant en décembre 2026 ¹	40 000 \$	40 000 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice est de 40 000 \$.

¹ La Société devra rembourser la subvention d'un montant de 20 000 \$ reçue en 2021 dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, si l'emprunt n'est pas remboursé avant le 1er janvier 2024.

10. AFFECTATIONS INTERNES

	Solde, début de l'exercice	Affectations	Utilisations	Solde, fin de l'exercice
Fonds EPRTNT	- \$	379 315 \$	- \$	379 315 \$
Fonds marketing - Hôteliers	-	1 684 342	-	1 684 342
Fonds marketing - Pourvoiries	-	80 840	-	80 840
Fonds Accueil	-	189 649	-	189 649
Fonds EPRT 2016-2020	-	134 247	(2 000)	132 247
Fonds EPRT 2020-2022	-	208 720	(93 140)	115 580
Entente Balado diffusion	-	20 206	-	20 206
Fonds d'urgence 2022-2023	-	200 000	(200 000)	-
Budget 2023-2024	-	200 000	-	200 000
Budget 2024-2025	-	200 000	-	200 000
Masse salariale	253 000	-	-	253 000
Mise à jour du matériel informatique	12 000	-	(12 000)	-
Mobilier pour le bureau de Baie-Comeau	25 000	-	(14 735)	10 265
Installation du nouveau réseau informatique	20 000	-	(20 000)	-
Entretien du bâtiment de Sept-Îles	10 000	-	-	10 000
Relocalisation et aménagement des bureaux de Tourisme Côte-Nord	480 675	-	(402 551)	78 124
	800 675 \$	3 297 319 \$	(744 426) \$	3 353 568 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des subventions à recevoir.

Association touristique régionale de la Côte-Nord

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à sa facilité de crédit et à ses dettes de fonctionnement.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Association touristique régionale de la Côte-Nord

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023
(12 mois) 2022
(10 mois)

A - SECTEUR PUBLIC

Subventions provinciales - Participation EPRT	199 809 \$	404 845 \$
Subventions provinciales - Frais de gestion EPRT	8 000	26 031
Subventions provinciales - EDNET	145 427	85 971
Subventions provinciales - Autres	17 741	156 904
Subventions fédérales	34 095	13 038
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	159 103
	405 072 \$	845 892 \$

B - SECTEUR PRIVÉ

Contributions du milieu	703 783 \$	936 457 \$
Cotisations des membres	142 908	161 970
Revenus d'intérêts	69 012	15 007
	915 703 \$	1 113 434 \$

C - TAXE SUR L'HÉBERGEMENT

Revenus - Taxes sur l'hébergement	1 930 250 \$	1 446 023 \$
Crédits marketing périmés	522	368 698
Crédits marketing utilisés	66 278	89 891
	1 997 050 \$	1 904 612 \$

D - CAMPAGNE BALEINE

CHIFFRE D'AFFAIRES		
Contributions - AITQ	300 000 \$	300 000 \$
Contributions - Partenaires	63 500	286 400
	363 500	586 400
Publicité et promotion	428 500	635 900
Contribution de l'ATRCN	(65 000) \$	(49 500) \$

Association touristique régionale de la Côte-Nord

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2023
(12 mois)

2022
(10 mois)

E - ENTENTE ANTICOSTI

CHIFFRE D'AFFAIRES

Subvention Ministère du Tourisme	16 933 \$	82 082 \$
Salaires et charges sociales	13 562	46 734
Frais de séjour et déplacements	-	28 043
Publicité et promotion	3 371	2 877
Frais de gestion	-	4 428
	16 933	82 082
Excédent	- \$	- \$
